

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 13 (1862)
Heft: 12

Artikel: Sur les inconvénients de l'exploitation de la litière dans les forêts
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784333>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

longées, je conclus donc et je dis, que l'économie forestière suisse progresse, bien qu'avec lenteur, mais qu'elle a encore bien des pas à faire, et que nous devons déplorer plusieurs reculs et péchés d'omission. Il est donc absolument nécessaire que tous ceux qui sont appelés à travailler au bien du peuple en général, ou en particulier à la conservation des forêts, unissent leurs efforts pour élever notre économie forestière à la hauteur que réclament les lumières actuelles. Instruire le peuple sur ce qui fait la prospérité et l'utilité des forêts, encourager l'introduction d'un bon aménagement forestier au moyen de primes délivrées par le conseil fédéral ou les autorités cantonales, enfin préparer avec prudence à la promulgation des lois forestières en rapport avec nos circonstances politiques et sociales, telles sont les missions essentielles que nous avons à remplir tout d'abord dans l'intérêt de l'économie forestière en Suisse.

LANDOLT.

Sur les inconvénients de l'exploitation de la litière dans les forêts.

La société des forestiers de la Haute-Autriche a publié un mémoire relatif à l'interruption du rachat des servitudes forestières (*Gaz. générale des forêts et de la chasse, octobre 1861, pag. 303*); nous y trouvons, sur les inconvénients de l'exploitation de la litière, un passage qui nous paraît digne d'être reproduit.

„Les exigences que l'on impose au sol forestier pour la production de bois, de litière, de pâture, etc., se sont tellement élevées que la majeure partie des forêts de la Haute-Autriche sont déjà au-dessous de leur production normale, et entrent dans une période de dépérissement. Ce n'est plus sur quelque point seulement qu'il en est ainsi, c'est là un fait général qui se présente, non seulement dans les bois des petits agriculteurs, mais encore sur le sol forestier absolu dans beaucoup de forêts des grands propriétaires.

„Pour en citer un exemple frappant, la société a choisi celui de la forêt de Weihart, qui est soumise à des servitudes en bois et en litière. Cette forêt produit à peine 30 % de sa possibilité normale; le chêne qui y devenait un arbre magnifique

ne s'y trouve plus qu'à l'état de buisson rabougri, et des épicéas et des pins en souffrance forment le peuplement. La superficie de cette forêt est d'environ 18000 journaux (Joche). Quelle perte de produit sur une pareille étendue! Et l'on ne saurait regarder comme une compensation les profits que retirent les ayant-droits, qui du reste ne paient aucun impôt. En outre le mal n'en est pas encore à son apogée; le sol de cette forêt devient de jour en jour plus stérile, et on verra bientôt arriver le moment où elle n'offrira qu'une steppe dépeuplée, dont ni le propriétaire ni les usufutiers ne retireront plus aucun produit.

Moyen de prévenir les délits de résine.

(Gazette générale des forêts et de la chasse, mars 1862).

Le moyen le plus efficace pour empêcher l'enlèvement de la résine, consiste à enduire de chaux éteinte toutes les entailles dont la résine découle. Il paraît que le mélange de chaux fait sortir la résine des vases dans lesquels on veut la faire cuire, en sorte qu'il devient impossible d'en préparer de la poix et que la résine volée demeure ainsi sans emploi. Aussi faut-il se garder d'appliquer ce préservatif dans les forêts où se pratique une exploitation régulière de résine, pour le compte du propriétaire. Dans notre arrondissement, en dépit de mesures sévères prises contre eux, beaucoup de voleurs de résine étaient restés incorrigibles, mais depuis quatre ans qu'on enduit de chaux les anciennes entailles, on n'a pas pu reconnaître le moindre enlèvement de poix sur les arbres ainsi préservés, tandis que le délit a été commis de nouveau sur d'autres épicéas, pour lesquels on avait négligé cette précaution. M. l'inspecteur forestier de Entress-Furstereck à Balingen a trouvé dans le temps l'indication de ce préservatif dans un ancien journal dont il ne peut se rappeler le titre.

Comme l'emploi de ce procédé est à la fois facile et peu coûteux, je pense qu'il pourra être agréable à plus d'un de nos collègues de le voir indiqué ici, car si je ne me trompe, il n'est plus connu généralement.

Rottweil sur le Neckar.

E. FISCHBACH.